

# La **G**estion **B**udgétaire et **C**omptable **P**ublique

décret du 12 novembre 2012

# Les sources de la GBCP : La LOLF

## **La LOLF a instauré la notion de performance dans l'action publique**

- Améliorer la lisibilité financière : le budget est un acte politique majeur et se décline en objectifs (missions et programmes) :
  - Mise en œuvre d'un budget de gestion
  - Construction budgétaire sur des grandes enveloppes et fongibilité
- Mettre en place des outils de pilotage afin de mesurer l'efficacité et la performance des politiques publiques :
  - Mise en place de la comptabilité analytique
  - Définitions d'indicateurs de performance
  - Mise en place d'un dialogue de gestion

# Continuité de la loi LRU

**La loi LRU a cherché à doter les universités d'une nouvelle gouvernance et proposait une nouvelle organisation afin de rénover le pilotage financier :**

- Budget global : 3 enveloppes
- Dévolution de la Masse salariale Etat
- Règles d'équilibre renouvelées
- Mise en place du CICF et de l'audit interne
- Processus de gestion modernisé : Service facturier, contrôle hiérarchisé de la dépense, service fait valorisé, dématérialisation
- Programmation des investissements et contrats de recherche (PPI)

# Les insuffisances du cadre de gestion actuel

- Des régimes financiers disparates selon les opérateurs : absence d'un référentiel commun
- Absence de **vision pluriannuelle** des engagements des opérateurs.
- Budget de gestion peu utilisé
- Information financière insuffisante : **pas de visibilité sur la trésorerie**
- Outils insuffisants pour assurer un pilotage efficace :
  - La comptabilité budgétaire est peu différenciée de la comptabilité générale
  - La comptabilité analytique est faiblement déployée
  - Pas d'outil de programmation
  - Les processus budgétaires et comptables n'avaient pas été rénovés depuis le décret de 1962 (dématérialisation, services mutualisés...)

# Qu'est ce que permet la GBCP ?

- Apprécier la soutenabilité des politiques publiques en proposant des nouveaux outils.
- Renforcer la lisibilité des politiques budgétaires
- renforcer l'analyse pluriannuelle :
  - La **soutenabilité** consiste à s'assurer que l'établissement pourra assurer dans le futur ses engagements d'aujourd'hui : **il doit pouvoir maîtriser les conséquences budgétaires de ses choix sur l'année en cours et dans les années futures.**
  - Renforcement de la **culture de la pluriannualité**

## **La GBCP constitue une révision en profondeur du cadre général qui structure la gestion budgétaire et comptable de l'Etat et de ses opérateurs :**

- Précise le rôle et les responsabilités des ordonnateurs et des comptables
- Décrit le contenu des opérations de recettes et de dépenses (changements importants non pas dans les flux mais dans les impacts)
- Redéfinit le périmètre des différentes comptabilités : budgétaire, générale et analytique
- Précise le cadre budgétaire et comptable des établissements (des autorisations en emplois, des autorisations d'engagement, des crédits de paiement, des recettes, des opérations de trésorerie)
- Fixe le cadre du contrôle budgétaire et prévoit les dispositifs de contrôles à mettre en œuvre

# Calendrier d'application de la GBCP

## **En raison des ses impacts majeurs sur les règles budgétaires et l'organisation des établissements, la GBCP s'applique en deux temps :**

- Au 1er janvier 2013, les dispositions relatives à la modernisation des organisations, au contrôle interne et au pilotage des emplois et de la masse salariale sont applicables. Pour les EPSCP, une grande partie de ces dispositions étaient en fait déjà contenues dans leur réglementation spécifique, notamment le décret RCE juin 2008
  - Production du Document prévisionnel de gestion des emplois et des crédits de personnel **(DPGECP)**
- Au 1er janvier 2016 s'appliquent les dispositions ayant le plus lourd impact sur le cadre budgétaire et comptable des établissements.

# L'existence de deux budgets

## **La comptabilité budgétaire devient autonome :**

Le budget ne repose plus sur la nomenclature, les principes et états, relevant de la comptabilité générale.

La comptabilité budgétaire n'a pas les mêmes objectifs ni les mêmes règles de gestion (faits générateurs bien distincts)

## **Elle repose sur deux natures de crédits différents ( et non plus une seule) :**

Les autorisations d'engagement = engagements juridiques

Les crédits de paiement = encaissements/décaissements

## **La nomenclature budgétaire change : suppression des comptes budgétaires pour passer à des enveloppes**



# L'existence de deux budgets : AE/CP

La comptabilité budgétaire repose désormais sur deux notions fondamentales :

**Les autorisations d'engagement  
(AE)**

**Les crédits de paiement  
(CP)**

- Les **autorisations d'engagement (AE)** constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées pendant l'exercice
- Les **crédits de paiement (CP)** constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être payées pendant l'exercice

# L'existence de deux budgets : AE/CP

- **Le budget annuel de l'établissement est obligatoirement :**
  - **exprimé en AE et CP** suivant 3 ou 4 enveloppes limitatives (fonctionnement, personnel, investissement) et **en prévisions de recettes** ;
  - **présenté par destination pour les dépenses** (le cas échéant par origine pour les recettes).
- Les **engagements juridiques** (commande, marché, contrat, ...) consomment les AE et peuvent se dénouer sur plusieurs années.
- Les **paiements**, qui consomment les CP, peuvent être réalisés sur l'exercice de souscription de l'EJ et sur les exercices ultérieurs.
- Les recettes sont comptabilisées lors de leur **encaissement**.

# Les trois comptabilités : les concepts actuels

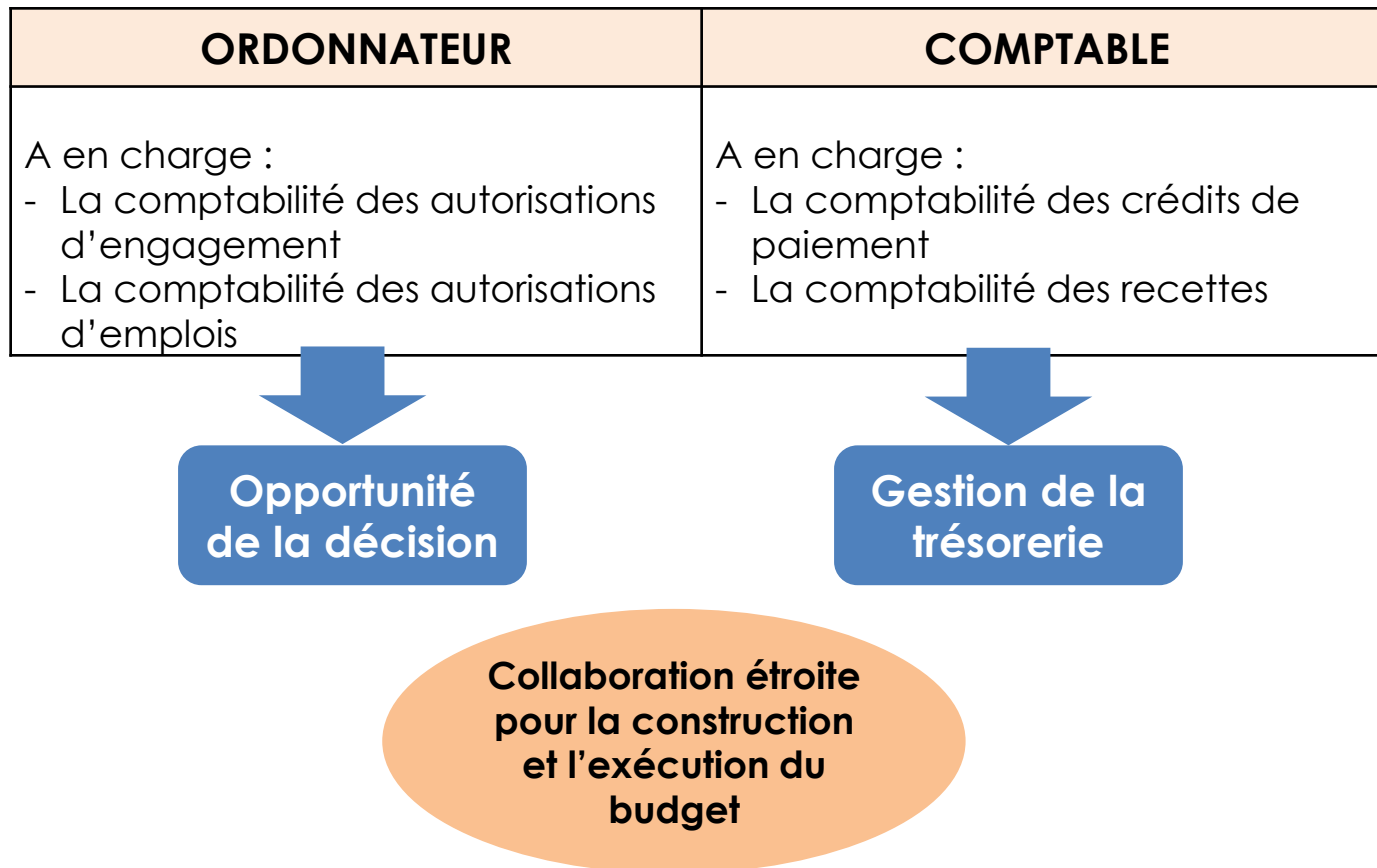
	COMPTABILITÉ BUDGETAIRE	COMPTABILITÉ GÉNÉRALE	COMPTABILITÉ ANALYTIQUE
OBJECTIFS PRINCIPAUX	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Préparation et suivi du budget</li> <li>- Respect des autorisations budgétaires accordées</li> <li>- Analyse du respect des engagements budgétaires de l'établissement</li> <li>- Suivi de la LOLF</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Analyse patrimoniale</li> <li>- Régularité, sincérité, image fidèle</li> <li>- Détermination du résultat</li> <li>- Rentabilité globale de l'organisation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Analyse de gestion</li> <li>- Allocation optimale</li> <li>- Analyse de rentabilité</li> <li>- Choix d'investissement</li> <li>- Tarification</li> </ul>
RÈGLE D'AFFECTATION	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nomenclature normalisée (M9) et de gestion (LOLF)</li> <li>- répartition par section, enveloppe, chapitre, article</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Plan comptable général</li> <li>- Par nature et par compte</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Par destination (nature d'activité)</li> </ul>
REGLES D'IMPUTATION	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Droits et obligations constatés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Droits et obligations constatés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Droits et obligations constatés en retenant les charges et les produits</li> </ul>

# L'évolution des trois comptabilités avec la GBCP

	COMPTABILITÉ BUDGETAIRE	COMPTABILITÉ GÉNÉRALE	COMPTABILITÉ ANALYTIQUE
OBJECTIFS PRINCIPAUX	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Préparation et suivi du budget</li> <li>- Respect des autorisations en euros <b>et en emplois budgétaires</b> accordées</li> <li>- Analyse du respect des engagements budgétaires de l'établissement</li> <li>- Suivi de la LOLF</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Analyse patrimoniale</li> <li>- Régularité, sincérité, image fidèle</li> <li>- Détermination du résultat</li> <li>- Rentabilité globale de l'organisation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Analyse de gestion</li> <li>- Allocation optimale</li> <li>- Analyse de rentabilité</li> <li>- Choix d'investissement</li> <li>- Tarification</li> </ul>
RÈGLE D'AFFECTATION	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nomenclature normalisée et de gestion (LOLF)</li> <li>- <b>répartition par enveloppe</b></li> <li>- <b>Ventilation par AE et CP</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Plan comptable général</li> <li>- Par nature et par compte</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Par destination (nature d'activité)</li> </ul>
REGLES D'IMPUTATION	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Encaissement pour les recettes</b></li> <li>- <b>Décaissement pour les dépenses</b></li> <li>- <b>Exercice de l'engagement ferme pour les AE</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Droits et obligations constatés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Droits et obligations constatés en retenant les charges et les produits</li> </ul>

# La tenue de la comptabilité budgétaire

La comptabilité budgétaire est tenue conjointement par l'ordonnateur et le comptable selon le schéma suivant :



# La tenue de la comptabilité budgétaire

Traduction de cette étroite collaboration sur le processus budgétaire :

- Lors de **l'élaboration budgétaire**, il faut impérativement distinguer :
  - **AE = CP** : les engagements de l'année qui donneront lieu à des décaissements de l'année
  - **AE ≠ CP** : les engagements qui donneront lieu à des décaissements sur plusieurs exercices
- En phase **d'exécution budgétaire** :
  - l'AC est responsable de la comptabilité des crédits de paiement
  - Nécessite une connaissance, en amont, des opérations d'encaissement et de décaissement de l'exercice

# Mise en place d'un plan de trésorerie

La comptabilité budgétaire devient une **comptabilité de caisse**

La trésorerie prend un sens nouveau et devient l'enjeu essentiel de sécurisation financière de l'établissement.

## En matière budgétaire :

- La construction du budget annuel et pluriannuel repose sur une analyse de la trésorerie pluriannuelle : **nécessite donc des capacités de chiffrage et d'analyse prospective.**
- Le pilotage du budget nécessite une maîtrise des flux (décaissement et encaissement) afin de les prévoir et anticiper en amont.
- Le pilotage des CP doit permettre une **gestion optimisée de la trésorerie.**

# Nouvelle organisation GBCP : définitions

## Les centres de responsabilité budgétaire (CRB) :

- Les CRB modélisent les niveaux les plus élevés dans l'organisation budgétaire : correspondent aux ordonnateurs (principal, secondaires de droit et délégués)
- Les critères pour définir un CRB :
  - Reçoit des **objectifs**
  - Reçoit des **moyens** : répartition d'une enveloppe de moyens (emplois et euros), au moyen d'un **dialogue de gestion**
  - Un CRB dispose de **marges de manœuvre**, notamment dans la consommation des moyens alloués, les crédits étant fongibles



# Nouvelle organisation GBCP : définitions

## Les services opérationnels (SO) :

- Représentent le **niveau de détail** sur lequel porte la **programmation** et au sein desquels se réalise **l'exécution des dépenses et des recettes**.
- Ils disposent d'une **enveloppe globale de crédits en Autorisation de Dépenses**.
- Leurs principaux actes de gestion financière :
  - les demandes d'achat
  - la validation des bons de commande
  - la certification des services faits
  - Initient le flux de la recette
- Ils fournissent à leur CRB les informations financières concernant :
  - leur activité
  - l'expression de leurs besoins
  - leurs prévisions de ressources propres
  - consomment les crédits qui leur ont été alloués ;

# Nouvelle organisation cible GBCP : définitions

## Les centres de services partagés (CSP) :

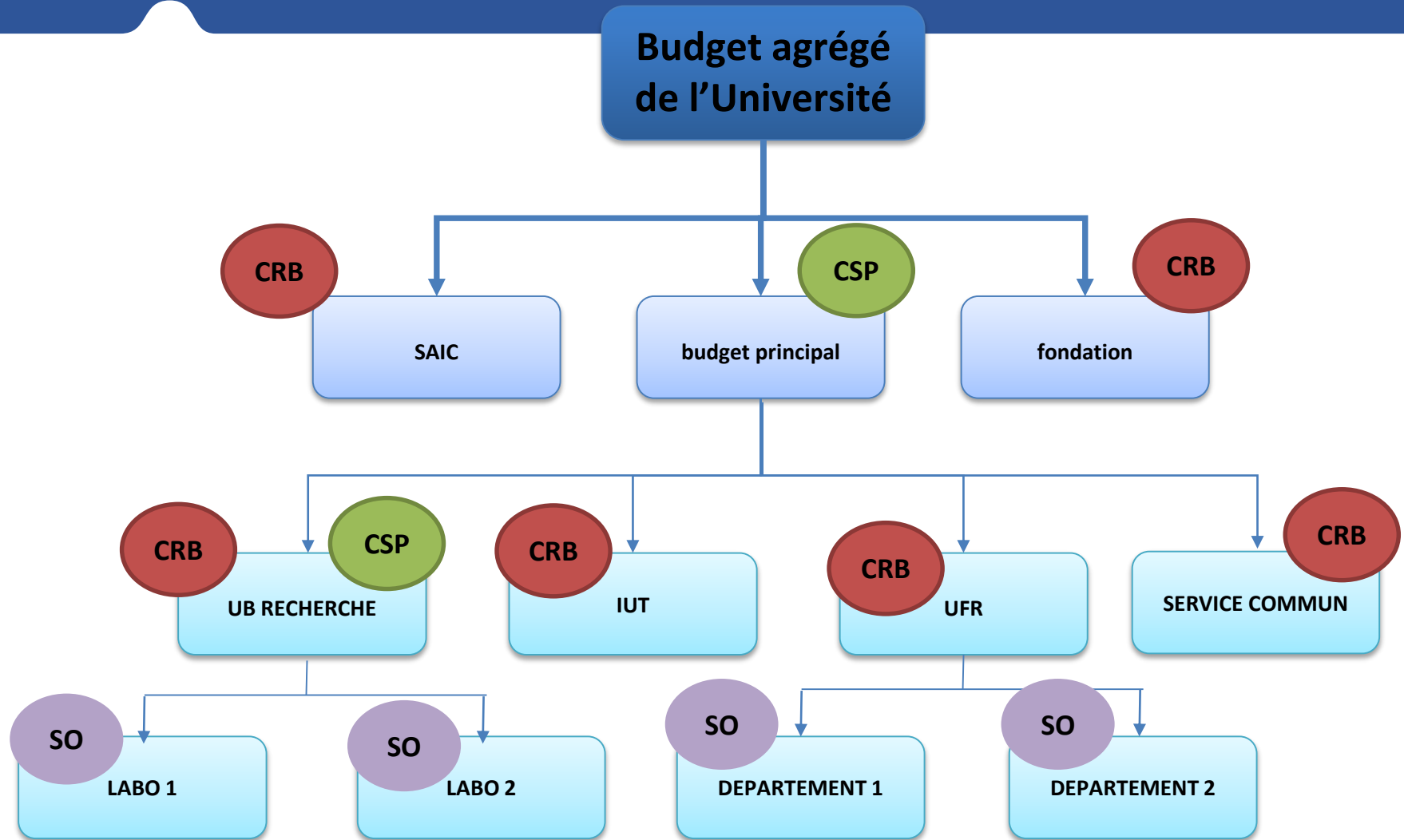
Ce sont des **centres de gestion pour le compte des autres services**. Ils agissent comme **prestataires de services** avec les CRB et/ou les SO de leur périmètre.

Leurs **compétences** peuvent être **variées** :

- Mise en commun de compétences métiers particulières :
  - achats,
  - juridiques,
  - montage de projets
  - suivi d'exécution budgétaire ...
- Saisie des actes de gestion dans le SI : commandes, services faits, missions, recettes, etc.

Il appartient à chaque établissement de **déterminer le niveau et le nombre pertinents de CSP** : formation continue, patrimoine, recherche, ou par regroupement géographique...

# Organisation cible GBCP



# Organisation cible GBCP

